

### La Surface thermique au sens de la RT (SRT)

Arrêté du 26 octobre 2010

La présente fiche fait partie d'un ensemble de fiches information abordant la thématique des Performances Énergétiques, listées ci-contre.

Depuis l'arrêté du 11 décembre 2014, l'appellation «**Surface thermique au sens de la RT (SRT)**» est donné en remplacement de la **Surface Hors Œuvre Nette au sens de la RT (SHON<sub>RT</sub>)**. Il existe deux façons de la déterminer, en fonction de l'usage du bâtiment ou de la partie de bâtiment concernée : on distingue la **SRT pour le résidentiel** et celle pour le non résidentiel. Pour mémoire, ces surfaces font partie des critères

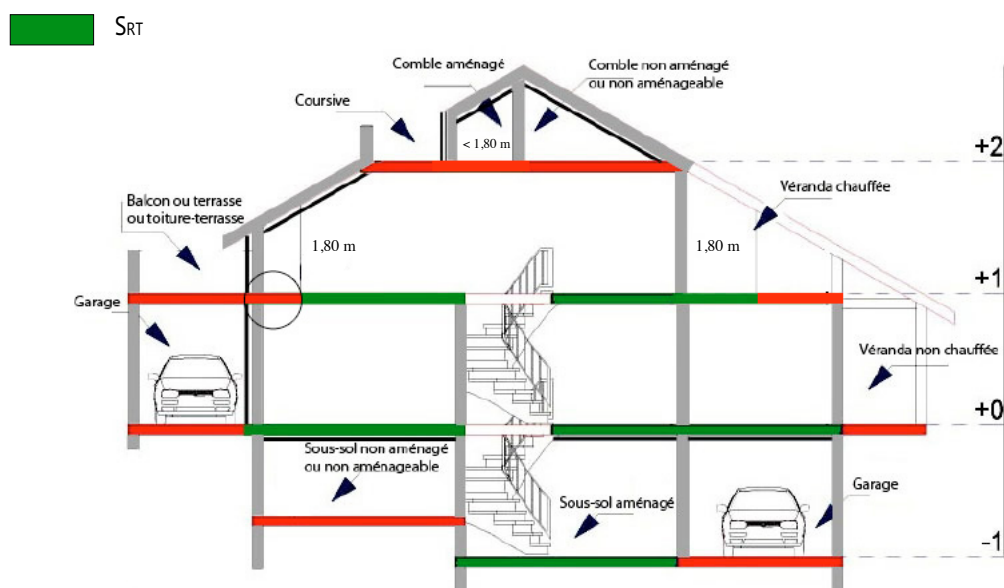
#### La SRT pour le résidentiel

La méthode décrite ci-dessous est adaptée pour une maison individuelle ou accolée, un bâtiment ou une partie de bâtiment d'habitation collectif. Elle consiste en l'addition des surfaces des planchers construits à chaque étage et destinées à l'habitation. Ces surfaces sont comptées au **nu extérieur** des murs périphériques constituant l'enveloppe du bâtiment. Autrement dit, il s'agit d'une cote «hors tout».

De cette somme sont déduites ou ne sont pas comptées :

- Les surfaces extérieures, non closes (toitures terrasses, balcons, coursives, loggia par exemple);
- Les surfaces non aménageables (hauteur sous plafond inférieure à 1,80 m, encombrement de charpente, planchers non porteurs);
- Les surfaces non construites (trémies, volées d'escalier, conduits de désenfumage ou de ventilation haute);
- Les surfaces non aménagées à la date d'achèvement des travaux;
- Les parties dépourvues de systèmes de chauffage (véranda, atrium);
- Les parties dédiées aux activités professionnelles, artisanales, industrielles ou commerciales;
- Les caves, celliers, séchoirs, remises, locaux de services implantés à l'extérieur de l'enveloppe isolée du bâtiment;
- Les locaux de stationnement (parking, local vélo, à ski par exemple);
- Les locaux destinés au fonctionnement du bâtiment (local poubelle, chaufferie, local d'entretien par exemple).

Voir illustration ci-dessous :



#### Les autres fiches de la thématique

- Présentation de la Réglementation Thermique 2012
- La RT 2012
- La RT existant globale
- La RT existant par élément
- Les Labels de performance énergétique

#### Autres thématiques de l'acte de construire

- Les formalités administratives liées à l'acte de construire
- Les responsabilités et assurances de la construction

#### CAUE

2 rue Jeanne d'Arc  
CS 30001 Scy-Chazelles  
57161 Moulins-les-Metz Cedex  
tél. : 03 87 74 46 06  
fax : 03 87 74 75 74  
email : contact@caue57.com  
www.caue57.com

## Coefficients

Pour les bureaux et les bâtiments d'enseignement primaire, il est de 1,1. Il passe à 1,2 pour ceux d'enseignement secondaire, d'accueil de la petite enfance, les foyers de jeunes travailleurs et les cités universitaires.

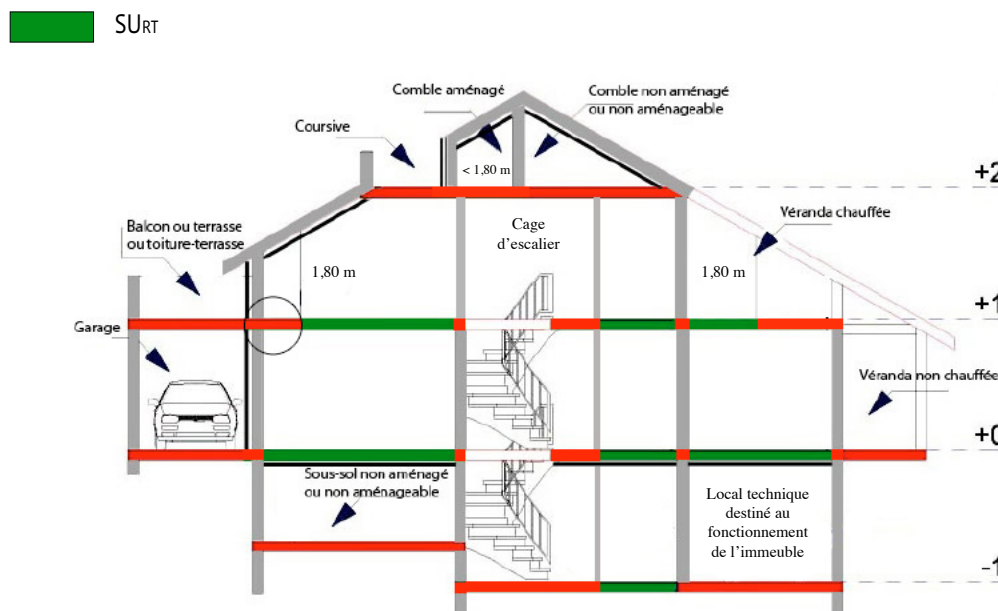
## La SRT pour le non résidentiel

Dans cette méthode adaptée aux autres usages que l'habitation, la **Surface Utile au sens de la RT (SU<sub>RT</sub>)** du bâtiment ou de la partie de bâtiment concernée est déterminée dans un premier temps, comme décrit plus avant. Puis, un **coefficient multiplicateur** est appliqué pour obtenir la S<sub>RT</sub>. Compris entre 1,1 et 1,2, ce coefficient est défini en fonction de l'usage des locaux.

Décrite dans l'arrêté du 28 décembre 2012, la **SU<sub>RT</sub>** est l'addition des **Surfaces de Plancher (S.P.)** construits à chaque étage auxquelles sont déduits ou non comptés :

- Les surfaces occupées par les murs, y compris l'isolation ;
- Les cloisons fixes prévues aux plans, les poteaux ;
- Les marches et cages d'escalier, cages d'ascenseur ou de monte charge. Leur emprise sur le plancher bas est également déduite. (Rappel : la cage d'escalier est un volume indépendant) ;
- Les gaines et conduits, ainsi que leur emprise sur le plancher bas ;
- Les ébrasements de portes de et de fenêtres ;
- Les locaux techniques exclusivement dédiés au fonctionnement du bâtiment et à usage temporaire.

Voir illustration ci-dessous :



## CAUE

2 rue Jeanne d'Arc  
CS 30001 Scy-Chazelles  
57161 Moulins-les-Metz Cedex  
tél. : 03 87 74 46 06  
fax : 03 87 74 75 74  
email : contact@caue57.com  
www.caue57.com